



MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple
Abonnement revue CEGRA 20 €

INFOS

mauriennegenealogie.besaba.com
OU maurienne-genealogie.fr

Rédaction:
Pierre Blazy
pierrotblazy@orange.fr
Josette Limousin
Jandj.limousin@gmail.com



Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 300 Mars 2023

Calendrier

Avril

Samedi 1/04 **Assemblée Générale Tous local 17h30**

Vendredi 7/04 Paléo lecture d'actes tous local 17h30
Présentiel ou distanciel
Jean Marc Dufreney

Samedi 8/04 Cours de Paléo inscrits local 09h00
Bruno Gachet

A noter : la séance de lecture d'actes se tiendra désormais chaque premier vendredi (et non plus le mercredi) du mois.

Mai 2023

Vendredi 05/05 lecture d'actes local adh 17h30
Présentiel ou distanciel
Jean Marc Dufreney

Samedi 06/05/2023 Cours Paléo inscrits 9 h00
Distanciel ou présentiel
Bruno Gachet

Informations

Tous les mercredis (y compris les jours d'atelier) la permanence est assurée sans sujet préalable

Certaines permanences se tiennent désormais sur rendez-vous . Il s'agit :

du Dépannage Latin avec Pierre Blazy

pierrotblazy@orange.fr

Et de l'atelier informatique avec Serge Michel

serge.michel73@free.fr

De l'aide à la recherche : odile.romanaz@orange.fr

Animations

Temps forts prévus pour 2023 : Quelques dates à retenir dès maintenant

1er Avril Assemblée Générale de MG

* 26 et 27 Août ; Gène@Saint Martin La Porte

* 14 et 15 Octobre 2023 Forum du CEGRA

à St Bonnet de Mure

* 21 et 22 Octobre 2023 Saga des Borjon

à St Julien Montdenis

* 21, 22 Octobre salon des Marmottes à Annecy

Et quelques sorties (aux Archives de St Jean, Départementales, sorties culturelles ou/et conviviales) dont les dates vous seront communiquées plus tard.

En généalogie, méfions nous des évidences !

Nous ne le répèterons jamais assez, il convient d'avancer prudemment en généalogie et de vérifier et croiser les informations afin d'éviter les erreurs. Pour illustrer ce conseil :

« Je fais des recherches à Caudry dans le Nord, pour une généalogie, et j'ai dans l'arbre une Marie Ildéphonsine Joséphe BRACQ, née le 6 fructidor an IV, mariée à un André Joseph BEAUVILLAIN le 12/02/1817.

Jusque là tout va bien En poursuivant la lecture des actes de la commune à la recherche d'autres enfants que celui que je connais (Ildéphonse, ça ne s'invente pas...), je tombe en 1823 sur le mariage de Marie Ildéphonsine Joséphe BRACQ !!! Celle-ci est née le 22 frimaire an VI, et elle est dite veuve d'un Hypolite Lefèvre.

Comme quoi, même avec des prénoms très originaux, il ne s'agit pas de la même personne.. L'homonymie peut nous faire faire fausse route et tout un arbre sera erroné ! »

B. Dujour

RAPPEL COTISATION 2023

Le taux de cotisation est différent en fonction du mode d'envoi du Bulletin MG Infos (soit par mail, soit par Poste) et du nombre d'adhérents par famille.

Tarifs pour 2023

Individuel Internet 25€ Poste 35€

Couple Internet 35€ Poste 45€

Supplément pour abonnement à Généalogie et Histoire : 20€

Chèques à l'ordre de Maurienne Généalogie

À adresser à: **Pierre GRET 348 Rue du Capitaine Bulard 73300 Saint Jean de Maurienne**

Il est également possible de régler par virement voire conseillé

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé RIB
18106 00810 92430473050 77

IBAN FR76 1810 6008 1092 4304 7305 077

En cas de règlement par virement, ne pas oublier de préciser votre nom, prénom et que celui-ci correspond au règlement de la cotisation 2023.

Attention : Le non paiement de cotisation entrainera, fin Mars, la clôture de l'accès à Généabank, à Expo Actes et le non envoi du bulletin mensuel.

Merci. Pierre Gret

Numéro 300 Mars 2023

Lectures d'actes

Il n'est pas dans nos habitudes de résumer les séances de lecture d'actes qui ne sont pas résumables à priori par nature. Cette fois-ci nous dérogeons à la règle.

Depuis le début de la saison 2023-2023, nous nous sommes intéressés plus particulièrement à quelques affaires judiciaires ayant probablement défrayé la chronique à l'époque, tout au moins peut-on le supposer. En effet, c'est en partant d'une histoire d'évasion de prison groupée à St Jean analysée initialement, que nous avons décidé de poursuivre à rebours le crime commis par un des évadés dont nous avons la procédure, bien noyée au milieu de notre impressionnante collection d'archives numérisées.

Trois épisodes, pardon trois séances successives qui ont tenu en haleine et surtout en assiduité, nos lecteurs passionnés. Notre coupable, par excès d'assurance, n'a pas jugé bon de prendre la poudre d'escampette à l'issue de son forfait, malgré les conseils avisés de son épouse. Incarcéré puis menacé par la question (entendez la torture), tout à fait légale et règlementée au XVIIIème siècle, il a fomenté en compagnie de trois comparses un projet d'évasion qui a effectivement abouti. Condamné par contumace à servir de forces dans les galères de Sa Majesté, il ne se présentera pas, on s'en doute, à sa convocation et on n'entendit plus parler de lui, ayant probablement terminé sa vie comme vagabond, brigand ou... soldat dans la France voisine.

Les procédures criminelles pullulent au cours desquelles nous découvrons de multiples témoignages oraux accompagnés de "fiches d'identité" et de savoureuses formules orales contemporaines des affaires traitées, même si parfois le phrasé complexe et répétitif décontenance nos lecteurs.

Lors de nos prochaines séances, nous aborderons de nouvelles affaires dont le suspens ne sera pas moindre, nous l'espérons ! Alors si vous avez envie d'en savoir plus sur la vie, le contexte et les petites histoires de vos ancêtres, tout en abordant des textes sans grande difficulté de lecture, venez nous rejoindre à votre guise, en présentiel ou en visio. Il suffit pour cela de vous signaler auprès du groupe, c'est-à-dire de m'envoyer un mail à cet effet.

jdufreney@gmail.com

Merci de bien vouloir noter qu'à partir d'avril, la lecture d'actes se fera le premier vendredi à la place du premier mercredi, soit le 7 avril pour la prochaine, toujours à partir de 17h30.

Jean-Marc Dufreney

La foudre a frappé l'année de la Révolution !

« Expose très humblement au lecteur, le curé de l'église que le tranzième du mois d'aût de 1789 sur les neufs (heures) du soir le feu du ciel divisé en deux colones est tombé sur le village de la ville, et en moins d'un quart d'heure les seix particuliers au-delà du ruisseau du coté du couchant, ont été incendiées tellement que ces habitants anvéloppés dans leur malheur ont eu peine à se sauver de lincendie pour ne pas périr eux mêms, et ont perdus tout ce quils avoient en batiment, meubles, effets et d'anrées ».

Livre des baptêmes pour l'année 1789

ST Sorlin d'Arves

Texte d'origine (y compris fautes d'orthographe)

Fichiers du Tabellion : une manne pour le généalogiste

En Janvier 2020, Maurienne Généalogie a mis en vente six fichiers Excel qui ont été fusionnés, soit l'ensemble du TABELLION, issus des bureaux correspondants (La Rochette, Aiguebelle, La Chambre, St Jean, St Michel et Termignon), plus de 90 000 actes répertoriés par côte et folio, couvrant la période 1697-1799. Nous pouvons préciser aux adhérents qui nous ont rejoints depuis peu en quoi consiste ce fameux tabellion. « Il s'agit d'une administration sarde démarrée en 1697 qui comporte 5 bureaux en Maurienne, Aiguebelle, La Chambre, St Jean, St Michel et Termignon et 1 à La Rochette. Chaque bureau « récupère » les actes notariés des communes environnantes. Ce dépôt est effectué par les notaires du lieu qui y sont assignés. Cette administration s'arrête de fonctionner en 1799 après la conquête française.

Notons que la grande majorité de nos ancêtres ont conclu des actes devant notaires,

« Ce fichier est un relevé exhaustif de l'ensemble des actes familiaux notariés (contrat de mariage, testament, inventaire après décès, donation, partage, tutelle, curatelle, ...) accessible grâce à ce fichier par nom, commune ou type d'actes. Ce sont des outils indispensables pour faire progresser ses branches, connaître des filiations non fournies par les registres paroissiaux, trancher entre des homonymies persistantes et tout simplement connaître la vie de ses ancêtres, car entre la naissance et le décès, le plus intéressant est ce qu'il y a au milieu. Ne pas posséder ces outils rend toute recherche fastidieuse voire impossible dans la plupart des cas. Un véritable booster désormais tout en ligne puisque l'accès direct aux actes se fera depuis chez vous sur ordinateur via le site des AD de la Savoie. »

Ce 24 février au local de Maurienne Généalogie, une douzaine de personnes se sont retrouvées pour assister à la présentation faite par notre Prédésent J. M Dufreney. Il s'agissait de rappeler l'intérêt de ce document pour les généalogistes, d'en évoquer l'historique, de mieux identifier les types actes auxquels nous pouvons accéder. Après de riches apports théoriques, nous sommes rentrés dans le fichier Excell contenant 88255 actes familiaux (pour une plus grosse partie les testaments (42110) et les contrats de mariages (33320). A partir de cas concrets, nous avons pu nous familiariser avec ce fichier et découvrir les astuces pour une recherche plus aisée. Deux heures ont à peine suffi et l'auditoire, en présentiel ou à distance, a été convaincu par l'intérêt de cet outil.

Vous pouvez faire l'acquisition de ces fichiers pour la modique somme de 20 euros.

[Contacter maurienne-genealogie.fr](mailto:maurienne-genealogie.fr)

J.M Dufreney, J. Limousin

Maurienne Généalogie remercie Madame Eliane STASIA qui a fait don à l'association d'un certain nombre de recueils (Naissance, Mariages, Décès) ainsi que divers documents dont elle avait fait l'acquisition. Ces documents seront utiles à d'autres adhérents dans leurs recherches.

Le mariage, cérémonie saisonnière

Dans le bulletin précédent de Février, P. Blazy a évoqué pour nous la question des majorités matrimoniales. Dans la continuité, nous abordons ci- après le sujet suivant : **nos ancêtres pouvaient ils librement choisir la date de leur mariage ?**

La réponse est non. Il y a **5 périodes de l'année** durant lesquelles nos ancêtres ne se mariaient pas pour diverses raisons.

1) **Le temps de l'Avent et le temps de Noël.** Tout d'abord, nos ancêtres évitaient de se marier durant cette période qui débute le 4ème dimanche avant Noël et qui se termine le 24 décembre. Selon les années, l'Avent commence au plus tôt le 27 novembre, et au plus tard le 3 décembre.

Le temps de l'Avent est suivi du temps de Noël, qui s'étend de Noël à L'Epiphanie, le 6 Janvier.

Sous l'Ancien Régime, il était formellement interdit de se marier durant les temps de l'Avent et de Noël (ce qui fait une durée comprise entre 35 jours et 41 jours).

Ces deux périodes étaient appelées des temps prohibés. Les mariages "urgents" restaient toutefois possibles, mais pour cela, il fallait demander une dispense de temps prohibé. Dans la période post révolutionnaire, nos anciens ont évité ces périodes puis, peu à peu, cette modalité a été oubliée (en 1900 seule la moitié du territoire la respectait encore).

2) **Le carême.** On évite cette période de 46 jours entre Mardi Gras et Dimanche de Pâques, et même le premier dimanche après Pâques. Pendant 54 jours, presque 2 mois, le mariage est prohibé. On retrouve cette interdiction dans la première moitié du 20 ième siècle. Même à la veille de la Seconde guerre mondiale, on constate plus d'unions célébrées avant Carême et après Pâques.

3) **Le mois de Mai.** Dans certaines régions de France (le Centre, les Pays de Loire, l'Aquitaine, le Limousin, le Midi Pyrénées, le Languedoc et la Provence, l'Auvergne) on estimait qu'il était inconvenant car c'est le mois de Marie. De nombreux proverbes confirmaient que c'était de mauvaise augure :

- « Noce de mai, noce de mort »
- « Mois des fleurs, mois des pleurs »
- « Mai commence par une croix, qui s'y marie en porte deux » (A cette époque, on célébrait le 3 Mai, la fête de l'invention de la Sainte Croix, abolie en 1960).
- « Au mois de mai ne se marient que les ânes »

4) **Les mois d'été.** Juillet et Août étaient dévolus aux moissons. Donc, pas le temps de se marier. Mais cette « réserve » ne concernait que quelques régions (viticoles en raison des vendanges,) Dans le nord-ouest de la France, c'était en août qu'on évitait de se marier car ce mois était consacré à la Vierge, avec notamment les processions de l'Assomption.

5) **Le mois de Novembre;** « Enfin, dans le Poitou et en Dordogne, la tradition voulait qu'on ne se marie pas au mois de novembre, par respect pour les morts. Cette tradition n'est apparue que tardivement, vers 1850, dans la Creuse. Elle a continué de se renforcer au 20ème siècle, durant l'entre-deux-guerres, en raison des commémorations du 11 novembre ».

Pour conclure, nous dirons que les mariages suivaient le rythme des saisons, les règles et les traditions religieuses, ainsi que les contraintes des travaux aux champs. **Et de ce fait, dans beaucoup de régions, il était malvenu de convoler en justes noces pratiquement durant la moitié de l'année !**

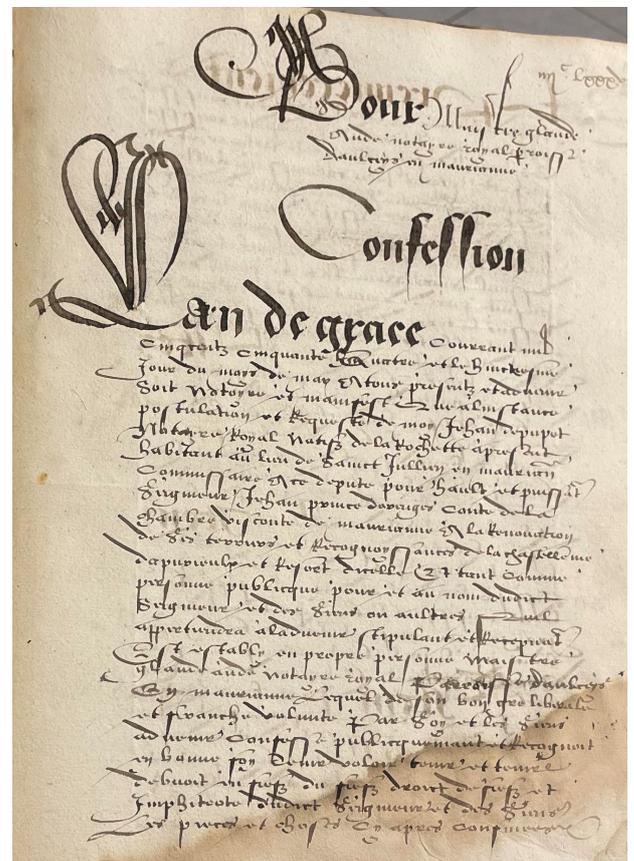
Numérisation : Une nouvelle et belle opération

Le 28 février dernier à l'invitation de notre adhérente Marie Jo Berger, Louis PAULIN et moi-même sommes rendus à Aussois pour pérenniser en numérique deux vieux terriers du village (1512 et 1554), respectivement en latin et en français. Ils rejoindront la trentaine de livres cadastre du même type antérieur à la mappe sarde et traités sur tableur et déjà effectués pour diverses communes de la vallée.

L'histoire de ces deux volumes mérite d'être contée. Dans les années trente, un prêtre qui flânait sur les allées des bouquinistes des quais de Seine à Paris « tombe » par hasard sur ces deux ouvrages. Que faisaient ils là, à cet endroit et si loin de leur terre d'origine ? Mystère ! C'est grâce à lui que nous avons pu les retrouver puisqu'il les a achetés et rapatriés aussitôt dans leur patrie de naissance. Nous remercions chaleureusement Marie-Jo pour sa disponibilité et la mairie d'Aussois pour la mise à disposition d'une salle, ainsi qu'Alain Marnezy, ancien maire et professeur à l'Université de Savoie, avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger.

Rappelons que ces terriers sont des recueils de propriétés et de propriétaires à un instant donné, tous antérieurs à la mappe sarde de 1730. Ils peuvent permettre d'identifier des personnes, des filiations, des lieux-dits, et dressent l'état des biens des exploitants et de leurs demeures.

Si vous avez connaissance d'autres terriers non répertoriés dans vos villages, (en plus de ceux listés dans le Maurienne Infos numéro 284 de novembre 2021), merci de nous le signaler, nous nous ferons un plaisir de nous déplacer pour en assurer la copie numérique.



Recettes de châtelainies

Les comptes de châtelainies représentent la part la plus importante des archives de l'ancienne Chambre des comptes de Savoie. Ces comptes enregistrent par le biais d'un mandement, les recettes et les dépenses. Les châtelains, agents locaux des comtes puis ducs de Savoie, étaient chargés dans leurs circonscriptions, appelées châtelainies, de la garde et de l'entretien du château qui leur était confié, des fonctions militaires, judiciaires et de police locale, de la perception des droits domaniaux et de justice et de la levée des subsides. Ce nom correspondait à une imposition, levée lors de dépenses extraordinaires : guerre, acquisition d'une importante seigneurie, mariage princier, etc.

Les subsides se généralisent à partir de 1331 dans les domaines de la Maison de Savoie.

Ces comptes donnent la liste nominative des chefs de famille, qui devaient payer le subside. Les pauvres, qui étaient exemptés, sont nommés. En revanche, les privilégiés, noblesse et clergé, ne sont en principe pas mentionnés. Les hommes, qui ne relevaient pas directement des comtes puis des ducs de Savoie, mais de nobles personnages, jouissant de la haute juridiction, sont presque toujours omis, car ils réglèrent le subside à leurs seigneurs, qui en versaient ensuite la moitié au prince. La structure des comptes varie peu : on peut dire qu'il y a la phase de comptabilisation des recettes desquelles on vient déduire les dépenses.

En gros, **les recettes sont de deux types : en nature et en argent**. Dans les rentrées en nature, on compte les céréales, (froment, seigle, orge, avoine...), les produits de l'agriculture et de l'élevage ainsi que tout ce qui est issu d'activités économiques ; exploitation forestière, pêche, boucherie, boulangerie. **Les recettes en argent viennent en second lieu**. On distingue les revenus liés à la *seigneurie foncière* qui se rapportent aux biens fonciers, ceux liés à la *seigneurie banale*, c'est-à-dire les revenus de la justice (amendes suite à condamnation, confiscations des biens des condamnés à mort et des usuriers). Le pouvoir banal permet aux princes d'exiger des services de nature militaire. La taille est aussi une taxe banale car levée par le seigneur en échange de sa protection. Et enfin, la *seigneurie personnelle* ; le servage en est la forme la plus courante. A la fin du Moyen Age, les serfs savoyards sont qualifiés de « liges et taillables à merci ». Ils sont « mainmortables », leurs descendants héritent de leurs biens mais en leur absence, le seigneur récupère leurs biens.

Les comptes de châtelainies (qui sont numérisés), sont assez précieux car ils fournissent une masse de détails sur la vie locale, sur la construction et l'entretien des châteaux, les frais effectués pour les passages de grands personnages, ou de messagers, chargés de missions politiques, et pour les faits de guerre. Les recettes donnent des indications sur les monnaies, les produits de la terre, les amendes judiciaires. Les dépenses, qui sont notées en fin des comptes, sont plus variées. Encore faut-il pouvoir les déchiffrer ; une pratique solide en paléographie est exigée !

J. Limousin d'après Aredes et Internet

La Saga des BORJON Les 21 et 22 Octobre 2023

Autrefois, les greniers renfermaient des souvenirs de famille. Peu fréquentés, ils recélaient des trésors que l'oubli transformait en secrets ou en indices d'une histoire familiale. Tous les contes, les légendes racontent des histoires de coffre poussiéreux découverts par quelques enfants curieux.

Ici c'est aussi une histoire de vieux coffre en bois recouvert de poussière, fermé depuis fort longtemps, découvert dans un grenier de Saint Julien Montdenis. Et le curieux, c'est notre ami **Louis Paulin**, féru de généalogie. **Il raconte** : « Après des démarches pour avoir l'autorisation de l'ouvrir, je trouvais, à ma grande surprise, un grand nombre de documents, actes notariés jaunis par le temps et rongés par les souris. Ces actes recouvraient les années 1760 à 1900 et concernaient de nombreuses branches des familles BORJON. Mon premier travail fut de les trier et de les classer chronologiquement. Devant l'intérêt et le volume de documents, j'ai alors recherché avec l'aide de mon Association Maurienne Généalogie, tous les ascendants de ces branches familiales. Depuis plus de 20 ans et grâce au Tabellion (historiquement l'officier public qui fait office de notaire, mais plus communément, le livre contenant tous les actes notariés), j'ai retrouvé tous les contrats de mariage, les testaments des familles Borjon. Grâce à la Mappede Sarde (l'ancêtre du cadastre), j'ai recensé toutes les propriétés de St Julien et de Montdenis (terres, habitations, vignes...).

J'ai également consulté les gabelles du sel (livres qui recensaient les personnes redevables de l'impôt sur le sel) de 1561 et de 1758 ainsi que les terriers de la même époque. Désireux de faire profiter un maximum de personnes de ces informations recueillies au fil du temps, nous avons lancé avec Maurienne Généalogie le projet d'un week end de rencontres et de festivités qui se déroulera les 21 et 22 octobre 2023 à la Salle Polyvalente de la Croix des Têtes, mise à disposition gracieusement par la commune de St Julien. »

Ce sera l'occasion de se retrouver, d'échanger sur ses racines, de consulter des arbres généalogiques. Diverses animations et spectacles seront proposés aux participants.

Même si vous n'êtes pas Borjon ou descendants de Borjon, mais adhérents désireux de participer à cette « Saga », vous pouvez dès maintenant réserver votre place :

Renseignements : mauriennegenealogie.besaba.com

Nous vous proposons le programme du week-end :

Accueil : Samedi 21 Octobre 2023 à 14 heures

Diverses activités généalogiques / rencontres.

Talents et apéritif

Repas en commun du samedi soir

Spectacles.

Dimanche 22 Octobre 2023 à 9 heures

Retrouvailles /café

Plusieurs visites de lieux possibles

Repas de Midi en commun

Fin des réjouissances : **16 heures**.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous compter parmi nous, mais pour ce faire, merci de remplir la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée de votre règlement par chèque.

06 74 82 19 43 ou par courriel : **jdufreney@gmail.com**

[Fiche d'inscription page suivante](#)



La Saga des Borjon
21 et 22 octobre 2023



Fiche d'inscription (Retour pour le 30 avril 2023)

Madame/Monsieur

Mail:

ou adresse postale:

Tel:

Participera (ront) à la Saga des Borjon 2023 à Saint-Julien-Montdenis

Prix : 25 euros par personne et par jour / 15 euros par enfant (-12 ans) / gratuit pour les -5 ans

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
➤ Samedi et dimanche (animations + 2 repas)	50€ x <input type="checkbox"/>	30€ x <input type="checkbox"/>
➤ Samedi uniquement (animations + 1 repas)	25€ x <input type="checkbox"/>	15€ x <input type="checkbox"/>
➤ Dimanche uniquement (animations + 1 repas)	25€ x <input type="checkbox"/>	15€ x <input type="checkbox"/>

Total à payer:

J'accepte que les photos prises au cours de l'évènement soient diffusées à l'ensemble des participants

**Merci d'établir votre chèque à l'ordre de "Maurienne Généalogie"
et de l'adresser accompagné de cette fiche à:**

Maurienne Généalogie
Jean-Marc DUFRENEY
312, rue des Murgés
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS

